

# LES AGENTS DE L'INFRA AU CŒUR DE LA REFORME !!!

LES AGENTS DE L'INFRA AU CŒUR DE LA REFORME !!!

Vous êtes réunis,

## en convention nationale « Produire chaque chantier en toute sécurité »

et cela à la suite des accidents dramatiques dont ont été victimes plusieurs de nos collègues durant l'année 2012.

En effet, comment ne pas faire le lien entre l'organisation des chantiers, la baisse du niveau de sécurité, le manque d'effectifs, l'absence de GPEC, la détérioration des conditions de travail des agents de l'Infra et le manque de moyens alloués par RFF et l'Etat tant pour l'entretien que pour la modernisation des infrastructures.

La **CFDT** ne souhaite pas tomber dans la caricature et encore moins instrumentaliser ces accidents dramatiques pour promouvoir des revendications populistes.

Elle considère simplement qu'absolument tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que « plus personne ne perde sa vie à la gagner » !!!

La **CFDT** réaffirme la nécessité d'un État stratège, aménageur du territoire, promoteur de la politique des transports, reconnaissant les responsabilités des autorités organisatrices de transports, tant au niveau régional qu'au niveau national, assumant, avec clairvoyance, ses responsabilités, respectant ses engagements envers la collectivité nationale.

### Le GIU n'a de sens que s'il est financé !

Pour la **CFDT**, la réunification du GI ne doit pas être une simple mise en conformité de textes européens ni une réforme structurelle de périmètre. Elle doit profiter aussi bien à la collectivité qu'aux salariés du secteur.

La **CFDT** ne se satisfera pas d'effets d'annonce. En effet, le regroupement de la SNCF (GID) et de RFF(GI) en GIU rattaché à la SNCF ne



suffira, ni à résorber la dette existante (31,5 milliards aujourd'hui), ni à régler le déficit structurel annuel de 1,5 milliard (tout juste suffisant pour l'entretien des voies dites «nobles») de l'activité INFRA. La **CFDT** ne veut pas d'un retour en arrière qui nous ramènerait avant 1997. La dette historique du réseau ferroviaire doit être assumée par l'Etat, seul responsable de cette situation.

La création d'un GIU public, rattaché à la SNCF a été confirmée par le Ministre des Transports lors de la cérémonie des vœux commune SNCF/RFF. C'est un premier pas, il va dans le bon sens. Le report du 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire en est un autre. Il serait dû à la lutte sans merci que mènent les gouvernements Allemands et la DB pour refuser toute séparation entre l'opérateur ferroviaire historique de son gestionnaire d'Infrastructure .

Le gouvernement Français doit s'engouffrer dans la brèche. Pour autant, la prudence est de mise, le libéralisme Bruxellois n'a pas dit son dernier mot. Son attaque contre les EPIC, faisant selon lui, obstacle à la « concurrence libre et non faussée » peut condamner l'originalité du service public à la Française.

**La CFDT réaffirme la nécessité d'une réunification à l'instar de la Deutsche-Bahn mais dans le cadre d'un pôle public unifié, sans que la question de la dette pèse sur les conditions sociales des salariés.**

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Création d'un GIU  
La CFDT pose ses conditions !

le 5 Février  
Renouvellement de vos Représentants  
au conseil d'administration groupe SNCF  
« AGIR AUTREMENT »  
VOTEZ CFDT

29 janvier 2013

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# UN REFERENTIEL SOCIAL COMMUN DE HAUT NIVEAU !

## Statut « élargi » ou convention collective de branche ?

La **CFDT** réaffirme que l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire doit être soumis à un cadre social de « haut niveau ».

Le maintien du STATUT pour les cheminots de l'EPIC est un préalable, mais ne règle pas le différentiel social actuel avec nos collègues salariés du rail des autres entreprises.

Aujourd'hui, les travailleurs du rail sont couverts selon les cas, par le Statut de la SNCF, par le RH 0254, par la convention collective du Fret, par une autre convention collective ou même par le Code du travail.

L'enjeu réside dans notre capacité à utiliser tous les moyens pour imposer des conditions sociales aux nouvelles entreprises au moins équivalentes aux cheminots du cadre permanent de l'EPIC SNCF, et ainsi garantir aux salariés de ces entreprises des conditions de travail analogues, évitant ainsi les distorsions de concurrence. Le réseau ferroviaire national et européen a besoin d'investissements publics. C'est une nécessité vitale. La contrepartie qui consiste à promouvoir de nouveaux opérateurs privés, de faciliter leur arrivée en obligeant les entreprises publiques ferroviaires nationales à céder des parts de marché sur leur territoire

d'origine est un vrai scandale économique et politique. Elles les encouragent, par le biais de filiales, à créer les conditions de leur propre concurrence chez elles et dans les pays voisins (ce, très souvent par des mesures proches du dumping social !).

**C'est pour cela que la CFDT n'a pas soutenu le rapport de l'évolution du transport régional ferroviaire du C.E.S.E.**

sur une « expérimentation » par le secteur privé, idée soutenue par les rapporteurs de la CGT et de l'UNSA !

C'est aussi pour combattre le dumping social que la **CFDT** avait exprimé son droit d'opposition au volet « temps de travail » de la convention collective du fret ferroviaire privé. L'opposition formelle (car juridique) d'autres syndicats cheminots est encore attendue au ministère du Travail !

Etre logique, c'est surtout, rappeler les faits permettant à chacune et à chacun de juger au-delà des mobilisations sociales certes nécessaires mais sombrant trop souvent dans la démagogie manifestation CGT du 31 janvier voire dépôt SUD d'un préavis de 6 mois ! Calendrier de l'élection du Conseil d'Administration de la SNCF oblige !!!!

**Soyons sérieux, notre avenir mérite beaucoup mieux !**

**OUI à la réforme du ferroviaire, mais pas sur le dos des cheminots !!!**



Le 5 février 2013

RENOUVELLEMENT DE VOS REPRESENTANTS  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPE SNCF.

**VOTEZ CFDT!**

« AGIR AUTREMENT »



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

La CFDT s'oppose à toute  
volonté de dumping social !